



ECOLE - COLLEGE - LYCEE

Institution Notre Dame

91 rue Montplaisir

BP 838

26008 VALENCE CEDEX

Tél. :  
04.75.82.13.60

Fax :  
04.75.82.13.64

Vie scolaire :  
04.75.82.13.63

E-Mail :  
ecole-college-lycee  
@ind-valence.com

Site Internet :  
www.ind-valence.fr

Valence, le 25 janvier 2012

## BOURSES LYCÉE 2012/2013

Madame, Monsieur,

Dans l'éventualité de bénéficier d'une bourse nationale **LYCÉE** pour l'année scolaire 2012/2013, je vous saurai gré de bien vouloir évaluer les conditions requises à l'aide de la "Fiche d'auto-évaluation" ci-jointe (revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt délivré en 2011 sur **les revenus de l'année 2010** inférieur ou égal au plafond de ressources).

Si vous remplissez ces conditions, il vous appartient de vous présenter à Mlle BATY pour constituer **sur place** un dossier de demande de bourse aux dates et horaires suivants (aucun dossier ne sera donné aux élèves) :

**Du 1<sup>er</sup> février au 9 mars (hors vacances scolaires) :**

**Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 à 10h / 16h à 17h30**

**Mercredi : 14h à 17h**

**Du 20 au 24 février (vacances scolaires) :**

**Tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 16h**

Pour faciliter la constitution du dossier, vous devez impérativement vous munir de **tous les documents** relatifs à votre situation (voir au verso du courrier). Un accusé de réception vous sera remis à la constitution du dossier, le respect des dates est impératif.

Important : pour les élèves déjà boursiers au **lycée en 2011/2012**, la bourse est automatiquement reconduite pour l'année suivante.

Restant à votre disposition pour toutes questions éventuelles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**V. REBOUL**  
Attaché de Gestion

# PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

## DANS TOUS LES CAS

- Photocopie complète de l'**avis d'impôt** délivré par les services fiscaux **en 2011 sur les revenus 2010**. Vous devez impérativement fournir l'intégralité cette avis, les noms et le revenu fiscal de référence doivent être apparents.

AVIS D'IMPOT SUR LE REVENU 2011 (sur les revenus de l'année 2010)
---

***** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence -----
--

- Photocopie d'une **notification récente des droits auprès de la CAF**, indiquant les personnes à charge de votre foyer et le détail de chaque allocation perçue mensuellement.

SITUATIONS	PIÈCES À FOURNIR	
En cas de concubinage	L'avis d'imposition ou de non-imposition du concubin	
En cas de divorce ou de séparation	Une pièce officielle indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et le montant mensuel de la pension alimentaire perçue actuellement par l'enfant et pour la personne ayant la garde des enfants. (aucune déclaration sur l'honneur ne sera acceptée)	
En cas de divorce avec garde alternée	L'avis d'imposition sur le revenu de chacun des parents	
Si l'avis d'impôt comporte la mention "Situation partielle"  <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>                             *****                              INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES                              Revenu fiscal de référence                              -----  <b>SITUATION 2010 PARTIELLE</b> (mariage, pacs, divorce,...)                         </td> </tr> </table>	***** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ----- <b>SITUATION 2010 PARTIELLE</b> (mariage, pacs, divorce,...)	L'avis d'impôt complémentaire
***** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ----- <b>SITUATION 2010 PARTIELLE</b> (mariage, pacs, divorce,...)		
Si vous vivez seul(e) avec votre (vos) enfant(s)	Une déclaration sur l'honneur indiquant la situation de la famille	
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie du jugement de tutelle ou de l'attestation qui vous a été délivré par le maire	
<b>Dans le cas où la situation familiale ou professionnelle a changé pendant ou depuis 2010</b>		
Changement ou reprise d'emploi	La copie des trois derniers bulletins de salaire	
Chômage	Notification récente du pôle Emploi indiquant le taux journalier de l'allocation attribuée (ou notification de fin de droit ou de refus établie par le Pôle Emploi)	
Congé de longue maladie (plus de 6 mois) Congé de longue durée Accident du travail	Dernier avis de paiement de la Sécurité sociale indiquant le montant des indemnités journalières perçues. En cas d'arrêt de travail d'une durée supérieure à un mois, certificat médical récent précisant la date du début de l'arrêt et la durée de l'indisponibilité	
Retraite	Dernier avis de paiement de votre caisse principale <u>et</u> des diverses caisses complémentaires (indiquant la fréquence du versement : mensuelle, trimestrielle...)	
Pension (pour accident, invalidité ou maladie, réversion suite au décès du conjoint ou allocation veuvage)	Dernier avis de paiement (indiquant la fréquence du versement : mensuelle, trimestrielle...)	
Décès suite à un accident de travail	Dernier avis de paiement de la rente conjoint et de la rente ou des rentes orphelins (indiquant la fréquence du versement : mensuelle, trimestrielle...)	